

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

DELIBERATION N° 2023-24 DU 30 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le trente septembre deux mille vingt-trois à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL et Marie-Dominique SELETTI

Absent :

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 25/09/23

Date d'affichage : 25/09/23

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DETR

ADRESSAGE POSTAL

Madame la Maire rappelle que l'adressage postal est une obligation nationale qu'il convient de mettre en place sur la commune. L'adressage postal est une nécessité permettant l'amélioration dans l'acheminement postal, le référencement géographique mais aussi dans l'efficacité des services aux biens et personnes d'aide et secours.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commission mairie-citoyen a fini son travail d'étude et proposition concernant l'adressage postal. Pour rappel, pour des soucis d'économie, la commune n'a pas fait appel à un prestataire afin de mener l'ingénierie de l'adressage postal. La municipalité se charge de le réaliser. Madame la Maire a saisi l'ensemble des données dans le BAN. Ces adresses sont en attente de validation, validation qui adviendra une fois les panneaux de rue et numéros de porte mis en place. Les habitants ont tous été destinataires d'un courrier les informant et a relevé les avis de tous.

Madame la Maire a sollicité plusieurs devis concernant le matériel, ainsi que la mise en place des panneaux et numéros la commune n'ayant pas d'employé technique. Elle les présente aux membres du Conseil Municipal.

Le matériel nécessaire correspond à 20 panneaux de rue en email avec support, et 66 numéros en email également. Le fond est bleu, l'écriture blanche avec logo de la commune sur les panneaux.

La mise en œuvre demandée correspond à l'implantation des panneaux de rue sur socle béton en bord de voies publiques ainsi que l'apposition des numéros pour chaque habitation.

Madame la Maire propose de délibérer :

- En ce qui concerne le matériel, le devis proposé par LA POSTE pour un montant de 3 593,03 € HT (4 311,64 TTC), devis d'un montant inférieur à qualité égale que le second présenté,
- En ce qui concerne la pose, le devis proposé par l'ISCRA, d'un montant de 2 022,22 € HT (non assujetti à la TVA), devis inférieur au second présenté.

Madame propose de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant	Description	Montant
Matériel d'adressage postal : panneaux de rue, numéros de plaques, supports (mats) et attaches	3 593 €	DETR – 50%	2 807 €
Mise en place	2 022 €	CD09 – 30%	1 684 €
		Mairie de Castex – 20%	1 124 €
TOTAL HT	5 615 €	TOTAL HT	5 615 €
Montant TVA	718 €		
TOTAL TTC	6 333 €		

Madame la Maire rappelle qu'une demande en cours d'année, hors période habituelle de demande, ne sera peut-être pas validée.

Cependant, vu les finances limitées d'une petite commune de la taille de Castex, il convient de toutefois solliciter les partenaires que sont le Conseil Départemental ainsi que la Préfecture afin de rendre viable financièrement ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- d'accepter le devis de LA POSTE pour un montant de 3 593,03 € HT (4 311,64 TTC) ;
- d'accepter le devis de l'ISCRA, d'un montant de 2 022,22 € HT (non assujetti à la TVA).
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- autorise Madame la Maire à solliciter auprès de la Préfecture de l'Ariège une subvention au titre de la DETR d'un montant de 2 807 €.
- autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 009-210900841-20230930-2023_24-DE



Pour extrait conforme au registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 30 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Mélanie COT

Madame La Maire
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 05 OCT. 2023
Après dépôt en sous-préfecture le 05 OCT. 2023
Après publication ou notification le 05 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 009-210900841-20230930-2023_24-DE



Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication.

Il est délibéré en séance publique, le 30 septembre 2023.

Fait et délibéré à Castex, le 30 septembre 2023.

Madame la Maire
Anne COURTIAL



Le secrétaire de séance,
Mélanie COT

Après dépôt en sous-préfecture le 05 OCT 2023
à l'issue de la notification le 05 OCT 2023
la validité de cet acte est certifiée sous sa responsabilité
le 05 OCT 2023